



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} août 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 23 de l'ordre du jour provisoire*

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Promotion de l'écotourisme aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport du Secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme sur la promotion de l'écotourisme aux fins de l'élimination de la pauvreté et de protection de l'environnement, présenté conformément à la résolution 67/223.

* A/69/150.



Rapport du Secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme sur la promotion de l'écotourisme aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 67/223 sur la promotion de l'écotourisme aux fins de l'élimination de la pauvreté et de protection de l'environnement. Le tourisme durable, et en particulier l'écotourisme, tient pleinement compte de ses incidences économiques, sociales et environnementales actuelles et futures, et prend en considération les besoins des visiteurs, de l'industrie, de l'environnement et des communautés d'accueil. Il vaut pour toutes les formes de tourisme et tous les types de destinations et s'applique aussi bien au tourisme de masse qu'aux divers marchés de niche.

Le présent rapport fait le point de la situation depuis la publication du rapport précédent sur la question (A/67/228); il entend ainsi contribuer à la promotion du tourisme durable et notamment de l'écotourisme, en tant qu'éléments de moyens de subsistance pérennes propres à combattre la pauvreté et promouvoir la protection de l'environnement.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 67/223, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-neuvième session, en collaboration avec l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et d'autres organismes et programmes compétents des Nations Unies, un rapport sur l'application de cette résolution, contenant des recommandations sur les moyens à mettre en œuvre pour faire de l'écotourisme et du développement durable des instruments de lutte contre la pauvreté. En sa qualité d'institution spécialisée du système des Nations Unies investie d'un rôle central dans la promotion du développement d'un tourisme responsable, soutenable et accessible à tous, l'OMT a été invitée à son tour à prendre l'initiative en élaborant le présent rapport.

2. En conséquence, l'OMT a conduit une enquête de suivi auprès des États Membres au début de 2014 afin de déterminer l'état de mise en œuvre de la résolution 67/223. De nombreux États Membres appliquent déjà des stratégies touristiques nationales dont la plupart arriveront à échéance en 2020¹. Quelque 29 États et territoires membres de l'OMT ont présenté des données actualisées depuis 2012 en réponse à l'enquête de suivi sur l'application de la résolution (voir en annexe la liste des parties interrogées). Vingt et un ont fait savoir qu'ils avaient renforcé leurs directives nationales ou leurs plans-cadres de développement durable depuis 2012. L'OMT a également sollicité et exploité les contributions des institutions spécialisées compétentes et d'autres organisations internationales et a par ailleurs examiné les initiatives et projets en cours. Le présent rapport fait fond sur les réponses reçues et sur les renseignements obtenus au cours de ce processus, ainsi que sur les publications et documents de l'OMT, des organismes des Nations Unies et des institutions internationales.

II. Conférence des Nations Unies sur le développement durable, économie verte et faits nouveaux survenus depuis l'adoption de la résolution 67/223

3. À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012, les États Membres ont été d'avis que le tourisme était un secteur susceptible d'apporter une contribution appréciable aux trois dimensions du développement durable, grâce en particulier à ses liens très dynamiques avec d'autres branches d'activité. Le document final de la Conférence, intitulé « L'avenir que nous voulons », insiste sur la nécessité de soutenir l'activité touristique viable et le renforcement des capacités qui favorisent la connaissance de la nature, préservent et protègent l'environnement, respectent la faune et la flore sauvages, la biodiversité, les écosystèmes et la diversité culturelle et améliorent le bien-être et les moyens d'existence des communautés locales (par. 130). Le même document plaide en faveur de l'investissement dans le tourisme durable, notamment l'écotourisme et le tourisme culturel, qui pourrait inclure la création de petites et moyennes entreprises et l'accès facilité au financement, notamment par des initiatives de microcrédit au profit des pauvres, des peuples autochtones et des communautés vivant dans des zones à fort potentiel écotouristique (par. 131). Il cite

¹ Depuis la publication du précédent rapport du Secrétaire général de l'OMT sur la question (A/67/228).

du reste le tourisme durable parmi les 10 secteurs qui favorisent le passage à l'économie verte. Le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables adopté à la Conférence fait du tourisme durable et notamment de l'écotourisme un important moteur de changement socioculturel et économique. Avec 1 087 millions d'arrivées de touristes internationaux en 2013 contre 25 millions en 1950, il existe d'énormes possibilités d'accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables dans le secteur du tourisme et au-delà.

4. Le rapport de l'OMT sur le tourisme viable et le développement durable en Amérique centrale (A/68/278) présenté à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale fait le point de l'application de la résolution 66/196. Il démontre que le tourisme durable est primordial pour atténuer la pauvreté et renforcer les atouts socioéconomiques et environnementaux des différentes destinations mondiales. Il demande que les considérations liées au tourisme durable soient dûment prises en compte dans le programme de développement pour l'après-2015.

5. Le tourisme, et plus précisément l'écotourisme, opère différemment selon les régions du monde. C'est un secteur transversal et sa croissance, associée à une diversification plus poussée, en fait un agent constructif au service du développement. Comme il est tributaire de biens et d'infrastructures à portée plus générale tels que par exemple les richesses naturelles et sociétales, il doit impérativement être bien intégré dans les politiques de planification et les directives de gestion. Pour contribuer au développement durable, il doit en outre être économiquement viable, écoresponsable et respectueux des cultures afin d'avoir le minimum d'effets dommageables.

6. À la septième Conférence annuelle de l'écotourisme et du tourisme durable qui s'est tenue à Nairobi en septembre 2013 sur le thème intitulé « Comment le tourisme peut contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable », les grands acteurs du tourisme ont exprimé leur volonté d'appliquer la résolution 67/223 et de concrétiser leur engagement en diffusant les idées, les perspectives d'action et les solutions pour le secteur du tourisme de manière à en accentuer les avantages environnementaux, économiques et sociaux. La huitième Conférence, qui s'est tenue à Bonito (Brésil) en avril 2014 sur le thème intitulé « Favoriser l'écotourisme dans le monde », s'est employée à intensifier la mobilisation des professionnels du tourisme en faveur de la résolution en créant une plateforme de partage des meilleures pratiques.

7. La toute première Conférence des Caraïbes sur l'économie verte, intitulée « L'économie verte, vecteur de développement durable et d'élimination de la pauvreté dans les Caraïbes » s'est tenue à Sainte-Lucie en juin 2013. Elle a mis en avant le rôle du tourisme et de l'agriculture en tant qu'éléments dynamiques de la croissance économique durable en raison de leurs liens en amont et en aval avec de nombreux autres secteurs d'activité.

8. Les gouvernements, les professionnels du tourisme, les représentants de différentes destinations et d'autres parties prenantes ont réfléchi aux mesures à prendre pour surmonter les obstacles qui entravent le développement durable, y compris ceux qui tiennent au tourisme. Les vues exposées par les États Membres montrent que l'écotourisme est toujours plus présent dans les schémas nationaux de tourisme durable, ce qui cadre avec les paragraphes 130 et 131 du document final de

la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, consacrés au tourisme durable. Parallèlement, l'OMT continue de promouvoir activement l'intégration du tourisme durable dans les politiques générales et les mesures pratiques qui concernent tous les acteurs du secteur touristique.

III. Initiatives internationales intéressant l'écotourisme

9. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/288, a fourni pour la première fois un cadre mondial d'action propre à renforcer la coopération internationale afin d'accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables. Le tourisme durable, dont l'écotourisme, a été considéré comme un vecteur clef du développement durable; un document de réflexion sur un programme de tourisme durable inspiré du cadre décennal, premier d'une série de cinq programmes initiaux, est en cours d'élaboration dans le cadre d'un vaste processus de consultations mondiales multipartites. Il s'agit de mettre à profit le potentiel du tourisme de contribuer au développement durable en accélérant l'adoption de modes de consommation et de production durables tout en réduisant l'impact social et environnemental du tourisme au cours des 10 prochaines années par la mise au point et la généralisation des bonnes pratiques, directives, instruments, modèles et études de cas de tourisme durable. Le programme devrait être lancé à la fin de 2014 par le programme Dirigeants de demain.

10. En 2012, à la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, le tourisme a été cité comme un élément essentiel en ce sens qu'il offrait des moyens de subsistance possibles, notamment aux communautés autochtones et locales qui vivent dans des zones riches en ressources et en biodiversité. Les cinquième rapports nationaux de divers États Membres sur l'application de la Convention ont mis en avant le fait que le développement touristique bien intégré contribuait à la préservation de la biodiversité et à la protection de l'environnement. Dans la majorité des rapports nationaux, notamment ceux des pays les moins avancés (dont le Bangladesh, le Cambodge, Haïti, le Mozambique et le Népal,) le tourisme, notamment l'écotourisme et le tourisme de nature, est considéré comme un secteur prometteur pour la conservation de la diversité biologique; il est donc activement intégré dans les plans-cadres de conservation et de développement du tourisme. De plus, les pays s'efforcent d'atteindre les objectifs d'Aichi pour la biodiversité² et de mieux protéger cette diversité en élargissant les réseaux d'aires protégées et en gérant plus efficacement les aires elles-mêmes. C'est ainsi qu'en juin 2013 le parc national de Sehlabathebe (Lesotho) est venu s'ajouter à l'uKhahlamba/Parc national du Drakensberg (Afrique du Sud), pour former vaste espace naturel transfrontière appelé Parc Maloti-Drakensberg et inscrit sur la liste du patrimoine mondial. La route du Maloti-Drakensberg est une initiative écotouristique conjointe qui couvre plus de 13 000 kilomètres carrés de paysages de montagnes et de milieux naturels d'une

² À la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique qui s'est tenue à Nagoya (Japon) en octobre 2010, les parties ont constaté que l'objectif de 2010 pour la biodiversité n'avait pas été atteint et sont convenues d'un nouveau plan stratégique détaillé 2011-2020 comprenant une série de 20 objectifs pour 2020, connus sous le nom d'objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

diversité biologique exceptionnelle riches de plus de 22 000 peintures rupestres san et de leurs cultures locales³.

11. Le Comité directeur chargé du tourisme pour le développement établi en 2010 à l'initiative de l'OMT et qui regroupe actuellement huit autres entités des Nations Unies⁴, met en phase les efforts de développement dans le cadre d'une approche coordonnée et impactante des activités respectives des unes et des autres dans le domaine du tourisme et notamment de l'écotourisme. Cette démarche conjointe fait fond sur les atouts et les compétences de chaque membre du Comité. En octobre 2013, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU a accueilli une réunion de groupe d'experts sur le thème intitulé « Le tourisme durable : écotourisme, réduction de la pauvreté et protection de l'environnement », à laquelle ont participé des membres du Comité directeur⁵. Des décisions ont été adoptées, et les participants ont fait le bilan des actions de promotion et de gestion de l'écotourisme et de leur contribution au développement durable.

12. En 2013, l'OMT a publié, à la demande de la Direction générale du développement et coopération–EuropeAid de l'Union européenne, un guide intitulé *Sustainable tourism for development* qui met en avant les nombreuses possibilités de développement liées au développement durable du tourisme. Le document montre comment le tourisme peut être un vecteur de croissance économique et sociale par la réalisation des impératifs de développement, et réduire en même temps au minimum l'impact culturel, environnemental et social de ses activités. Il met plus précisément en lumière la complexité du secteur et ses articulations avec l'économie et la société, qui illustrent son vaste potentiel de création de moyens de subsistance durables et le placent par conséquent en première ligne dans la mise en œuvre des décisions prises à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et dans l'élaboration des objectifs de développement durable pour l'après-2015.

13. Le thème de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs en 2014, « Les voies de migration des oiseaux : destinations touristiques », a fait ressortir les liens qui existent entre protection des oiseaux, développement local et tourisme ornithologique partout dans le monde. Pilotée par l'OMT en collaboration avec des partenaires⁶, la phase préliminaire de la Journée a donné lieu à une série de

³ « Maloti Drakensberg Route: byways to Southern Africa's magnificent mountain splendour ». Consultable sur le site www.malotidrakensbergroute.com.

⁴ Centre du commerce international, CNUCED, Organisation internationale du Travail, Organisation mondiale du commerce, Organisation mondiale du tourisme, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Programme des Nations Unies pour le développement et Programme des Nations Unies pour l'environnement. Pour tout complément d'information, voir <http://icr.unwto.org/sctd>.

⁵ Voir <http://sustainabledevelopment.un.org/resources.html>.

⁶ Les partenaires sont les secrétariats des entités ci-après : Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, Accord sur la Conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie, Wetlands International, BirdLife International, Convention sur la diversité biologique, Convention de Ramsar et Convention sur le patrimoine mondial, ainsi que le Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère, le partenariat Flyway-Orient, pour les pays d'Asie et d'Australasie et l'Union internationale pour la conservation de la nature. La phase préliminaire de la Journée 2014 est en cours; elle bénéficie du soutien du Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature, du bâtiment et de la sûreté nucléaire.

recommandations visant à développer le tourisme durable et la diversification le long des voies migratoires dans huit pays, recommandations à appliquer dans le cadre d'une éventuelle phase principale qui permettra à la fois de protéger l'environnement et de créer de l'activité socioéconomique en réinjectant les recettes touristiques dans la conservation des sites. L'initiative démontre l'adhésion mondiale au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 ainsi que l'appui dont bénéficient les objectifs d'Aichi et plus précisément l'objectif 11 (aires protégées) et 14 (restauration et sauvegarde des écosystèmes qui fournissent des services écologiques essentiels et contribuent aux moyens de subsistance).

14. L'Observatoire mondial du tourisme durable créé par l'OMT en 2004 a continué d'essaimer en réponse à une demande croissante émanant d'organisations touristiques et de parties prenantes qui réclament l'application plus systématique des mesures de suivi, de collecte de données et de détection des signes avant-coureurs afin de pouvoir prendre des décisions sur la base de données factuelles tout en appliquant la méthode de calcul OMT des indicateurs du tourisme durable. En 2012, deux nouveaux observatoires ont ouvert leurs portes en Chine, ce qui porte à cinq le nombre d'observatoires actuellement en service dans le pays, et le premier du genre en Europe a été inauguré dans les îles de la mer Égée (Grèce) en 2013 dans le but d'étudier les effets environnementaux, sociaux et économiques du tourisme dans l'archipel. Le premier membre du réseau mondial sur le continent américain sera implanté à La Ceiba (Honduras) et se consacrera dans un premier temps à la collecte de données dans la région et les îles de la baie. À la première conférence de l'OMT sur l'observatoire mondial du tourisme durable tenue à Madrid en 2013, les participants ont été d'avis que, bien planifié et bien géré, le tourisme pouvait contribuer à protéger l'environnement et réduire la pauvreté en misant sur l'atout de la diversité. Ils ont également indiqué que le tourisme pouvait venir épauler les forces politiques favorables à la conservation de la nature en stimulant activement les financements.

15. L'année 2013 a été proclamée Année internationale de coopération dans le domaine de l'eau en raison de la nécessité de gérer de manière viable cette ressource rare et partagée. La Journée mondiale du tourisme de 2013, consacrée au thème « Le tourisme et l'eau : protéger notre avenir commun », a souligné la responsabilité du secteur touristique et la nécessité de s'engager à préserver les ressources en eau de la planète. Ce point revêt une importance particulière à l'heure où de nombreux pays en développement utilisent leurs ressources marines, côtières et fluviales pour développer l'écotourisme. Il est primordial de promouvoir les modèles d'écotourisme marin et côtier durables non seulement auprès des responsables de la gestion des ressources naturelles mais aussi auprès des professionnels du tourisme et des communautés qui vivent de l'exploitation des ressources marines. La Journée mondiale du tourisme de 2013 a été l'occasion de mieux faire connaître le rôle du tourisme dans la protection de cette ressource et de cet atout touristique que représente l'eau, et elle a permis aux États membres de l'OMT de célébrer l'eau à travers des activités locales. À la Conférence sur le tourisme et l'écotourisme aquatique qui s'est tenue à Téhéran en 2013, l'accent a été mis sur l'activité écotouristique adaptée aux différents environnements, par exemple la plongée sous-marine ou la thalassothérapie, et sur le rôle des communautés locales dans la protection de la ressource. Il a été constaté que le tourisme pouvait contribuer à la préservation de l'eau par la mise en valeur durable et la gestion efficace des ressources en eau dans les destinations touristiques.

16. Depuis qu'elle a lancé l'initiative Tourisme durable-Élimination de la pauvreté au Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002, l'OMT a engagé de nombreuses activités pour faire avancer ce projet et a notamment organisé 25 séminaires régionaux et nationaux sur le tourisme et la réduction de la pauvreté afin de renforcer les capacités des pouvoirs publics, des organisations non gouvernementales, du secteur privé et des communautés dans les pays en développement. Ses recherches permanentes ont abouti à la publication de cinq rapports qui mettent en évidence les effets du tourisme sur la réduction de la pauvreté et contiennent des recommandations sur les moyens de les optimiser. Les recommandations concernent essentiellement les sept mécanismes de l'initiative mis au point par l'OMT, qui indiquent comme suit les différentes manières dont les pauvres peuvent bénéficier directement ou indirectement du tourisme :

- a) Emploi des pauvres dans les entreprises touristiques;
- b) Fourniture de biens et services aux entreprises touristiques par les pauvres ou par des entreprises employant les pauvres;
- c) Ventes directes de biens et services aux touristes par les pauvres (économie informelle);
- d) Création et exploitation d'entreprises touristiques par les pauvres (par exemple microentreprises, petites et moyennes entreprises ou coopératives (secteur structuré de l'économie);
- e) Taxes ou redevances sur les revenus et bénéfices touristiques, le produit de ces prélèvements allant aux pauvres;
- f) Dons/appuis volontaires faits par les entreprises de tourisme et les touristes;
- g) Stimulation de l'investissement dans les infrastructures par le tourisme et au profit également des pauvres vivant sur place, soit directement grâce à l'aide fournie à d'autres secteurs.

17. Plus de 100 projets de l'initiative Tourisme durable-Élimination de la pauvreté ont déjà été approuvés au profit de plus de 40 pays en développement d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine, du Moyen-Orient et des Balkans. Ils couvrent un large éventail d'activités aux niveaux local, national et régional, notamment l'accès des petites et moyennes entreprises de tourisme rural aux marchés dans divers pays d'Amérique centrale (2009-2013); le développement de l'écotourisme à Kribi (Cameroun, 2011-2013); et le développement du tourisme ornithologique dans les parcs régionaux du Bénin, du Burkina Faso et du Niger (2011-2013).

A. Écotourisme et peuples autochtones

18. Encourager l'utilisation responsable du patrimoine vivant à des fins touristiques peut être un élément porteur de nouvelles possibilités d'emploi, capable d'aider à atténuer la pauvreté et en même temps de susciter un sentiment de fierté dans les communautés. L'étude de l'OMT intitulée *Tourisme et patrimoine culturel immatériel*⁷, fait la synthèse des travaux de recherche sur les liens entre ces deux

⁷ OMT, *Tourisme et patrimoine culturel immatériel* (Madrid, 2012). Le rapport donne des exemples de bonnes pratiques appliquées par les autorités du tourisme, les professionnels du

éléments et démontre que l'intégration du patrimoine culturel immatériel dans les programmes de développement du tourisme durable est la mieux à même d'aider les communautés à réduire la pauvreté et à avoir des moyens d'existence durable dans le respect du patrimoine et de l'environnement locaux.

19. Le prix du tourisme pour demain décerné par le Conseil mondial du voyage et du tourisme est allé en 2014 à Arviat Community Ecotourism du Canada pour son projet communautaire de tourisme responsable élaboré par les Inuits d'Arviat dans le sillage de la reconnaissance de leurs droits territoriaux. L'association a créé 35 emplois à plein temps et le projet rapporte chaque année plus de 150 000 dollars canadiens qui servent à soutenir le développement économique local et à préserver en même temps la culture inuit. Le programme a créé un secteur touristique à Arviat par le choix d'un écotourisme de niche très rentable qui profite directement à la communauté puisque les 100 % des dépenses des touristes sont faites localement.

B. Initiatives internationales liées au tourisme durable et à l'écotourisme

20. Le Cadre intégré renforcé pour les pays les moins avancés a accueilli l'OMT en qualité d'observateur en décembre 2013, signe de la place croissante du tourisme en tant que prestataire de services dans les pays les moins avancés. Le Cadre est un partenariat multiorganisation et multidonateur d'aide au commerce en faveur des pays les moins avancés, qu'il accompagne et aide à jouer un rôle plus actif dans le système commercial mondial en s'attaquant aux contraintes de l'offre. Les pays les moins avancés sont de plus en plus nombreux à élaborer des projets touristiques au titre du cadre intégré; c'est ainsi que Gouvernement sierra-léonais a reçu une aide pour mettre en valeur cinq sites écotouristiques ainsi qu'une aide supplémentaire du Fonds d'affectation spéciale destiné au Cadre intégré pour le volet 2 du projet de développement et de promotion du tourisme durable en vue d'élaborer une politique nationale d'écotourisme durable et responsable ainsi qu'un plan d'action quinquennal. En 2014, le Cadre intégré a lancé le volet 2 du projet des Îles Salomon pour le tourisme, qui interviendra systématiquement dans le domaine des politiques/législations du tourisme, s'attachera à promouvoir les îles en tant que destination touristique distincte et renforcera les liens entre le tourisme et les secteurs auxiliaires afin de diversifier les moyens de subsistance.

21. Le Conseil mondial du tourisme durable est l'instance internationale qui s'emploie à faire mieux connaître et comprendre les pratiques compatibles avec un tourisme durable et à promouvoir l'adoption de principes universels qui le sous-tendent. L'OMT fait partie de ses membres fondateurs et occupe un siège permanent au sein de son conseil d'administration; le Conseil mondial fournit un appui depuis son bureau hébergé dans les locaux de l'OMT à Madrid. En novembre 2013, il a fait connaître ses « critères mondiaux de tourisme durable des destinations », qui améliorent la prise de décisions sur les différentes destinations et permettent de mieux évaluer les progrès accomplis dans le développement durable du tourisme. En 2014, le Conseil mondial a redoublé d'efforts pour aider les destinations à tirer parti des critères en lançant le programme de destinations partenaires, qui donnent aux

secteur et les organisations non gouvernementales, ainsi que des universitaires, techniciens, chercheurs et acteurs communautaires spécialistes du patrimoine culturel immatériel et du tourisme.

responsables des différentes destinations des options propres à améliorer leurs pratiques commerciales par la formation, les évaluations et la mise en réseau mondiale.

22. Le Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) continue d'appuyer les initiatives ayant des composantes de tourisme durable. Il a financé depuis 2012 plus de 300 projets concernant la biodiversité, le changement climatique, la dégradation des terres, les eaux internationales et les formations touristiques. Il aide les communautés à se mobiliser en leur donnant les moyens de participer à leur propre développement, et notamment à des initiatives qui préservent et restaurent les ressources naturelles. C'est ainsi par exemple qu'il appuie un projet communautaire d'écotourisme qui vise à améliorer les moyens d'existence en introduisant un mode de gestion efficace de l'eau tout en renforçant la résilience en cas d'évènements climatiques extrêmes.

23. L'Organisation internationale du Travail a lancé un projet sur l'emploi rural et la réduction de la pauvreté à la suite de la publication de sa trousse à outils pour la réduction de la pauvreté par le tourisme. Le trousse définit des approches à l'usage des acteurs des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme qui sont disposés à s'investir dans la lutte contre la pauvreté par le tourisme. Elle indique la participation de l'OIT à la promotion du travail décent qui vaut pour tous les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en ce qui concerne la réduction de la pauvreté. Au cours des deux dernières années et demie, le programme a été lancé en Afrique du Sud, au Bangladesh, au Brésil, en Indonésie, au Kenya, au Népal, en République démocratique populaire lao, à Sri Lanka et au Viet Nam et il sera mis en place à Vanuatu en 2014. Le projet baptisé « Développement économique local par le tourisme dans les zones rurales » (2011-2016) en cours à Sri Lanka s'attache à faciliter et renforcer la capacité des parties prenantes de promouvoir le développement du tourisme, d'augmenter les possibilités d'emplois et de revenus pour les communautés rurales vulnérables. Il entend créer des emplois productifs, des possibilités de travail décent et de revenus, surtout mais pas uniquement, pour les jeunes, hommes et femmes, et contribue aussi à la réduction des risques pour le pays et aux mesures de relèvement.

C. Les meilleures pratiques en matière d'écotourisme reconnues sur le plan international

24. En 2013, l'OMT a décerné son prix Ulysse de l'innovation dans les organisations non gouvernementales, qui récompense la création, la diffusion et l'application novatrice de connaissances dans le secteur du tourisme mondial, à la société Borneo Ecotourism Solutions and Technology, qui applique les priorités et le programme de travail de l'OMT, y compris le Code mondial d'éthique du tourisme et les principes énoncés dans les objectifs du Millénaire pour le développement. Son dossier, intitulé « De l'altruisme à l'entrepreneuriat social », expliquait comment elle avait réussi à passer de son objet initial, qui était d'assurer le bien-être des communautés locales, à des projets durables qui donnent aux communautés les moyens d'agir sur le long terme en renforçant leurs capacités à mettre en place des programmes axés sur l'écotourisme. Ses initiatives touristiques ont pour objectif de promouvoir le tourisme durable, en particulier l'écotourisme, pour réduire la pauvreté en favorisant la collaboration avec les parties prenantes, le renforcement

des capacités, le développement local et la protection de l'environnement en proposant des moyens de subsistance alternatifs. En Indonésie, par exemple, la formation consacrée au développement de l'agriculture organique à Rungus a résulté en une augmentation du nombre d'acteurs du secteur tout en favorisant le développement de l'économie verte, tandis qu'à Kudat, l'assistance technique a permis à la maison d'hôtes Bavanggazo Longhouse de devenir autonome et de créer des emplois.

25. Au Bangladesh, Rupantar Ecotourism, qui crée de nouveaux moyens de subsistance grâce à son cadre innovant appelé « Préservation par l'écotourisme », s'est vu décerner le prix 2013 de l'Alumni Engagement Innovation Fund du Département d'État américain. Le projet a également été salué à l'occasion de la Journée mondiale du tourisme célébrée en 2013 à Khulna, au Bangladesh, car il participe à la réalisation de l'objectif 1 des objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir la lutte contre la pauvreté, tout en contribuant à la protection des Sundarbans, la plus grande mangrove du monde déclarée site du patrimoine mondial.

26. Les critères de sélection appliqués par les institutions financières prennent en compte l'existence de partenariats et d'initiatives de renforcement des capacités à l'appui de projets ou de programmes à caractère touristique dans les pays en développement. Par exemple, la Banque interaméricaine de développement encourage le développement du tourisme durable en Amérique latine et dans les Caraïbes. Depuis 2012, elle a financé huit projets touristiques pour un montant total de 196 millions de dollars, dont le programme de développement du tourisme durable de l'État de Pará, au Brésil, et le développement du secteur du tourisme durable dans la province de Salta, en Argentine. En 2014, elle a approuvé l'appui à la mise en œuvre du plan directeur pour le tourisme du Belize⁸. En outre, de concert avec le Fonds d'investissement multilatéral, elle encourage l'accroissement des investissements privés et le développement du secteur privé, y compris par l'appui aux micro, petites et moyennes entreprises, l'innovation dans le secteur des produits touristiques et la coopération technique aux fins de promouvoir les réseaux touristiques locaux. De même, la Banque asiatique de développement a financé sept programmes⁹ touristiques depuis 2012, notamment un projet de développement de l'infrastructure touristique en Asie du Sud et plus précisément au Népal, le Plan-cadre national pour le développement du secteur touristique et le plan d'investissement touristique du Gouvernement des États fédérés de Micronésie, et le renforcement du Bureau de coordination du tourisme du Mékong. La Banque africaine de développement mène un projet portant sur la jeunesse et le développement du tourisme, tandis que 25 autres projets en cours ou approuvés appuient indirectement le secteur du tourisme. La Banque mondiale continue de financer plusieurs projets touristiques dans le monde grâce à sa stratégie de développement durable et elle a notamment accordé en mai 2014 une subvention d'un montant de 45 millions de dollars pour le développement du tourisme en Haïti.

⁸ Banque interaméricaine de développement, « Fostering sustainable tourism across Latin America and the Caribbean », consultable en ligne à l'adresse suivante : www.iadb.org/en/topics/tourism/fostering-sustainable-tourism-in-latin-america.1604.html.

⁹ Lors de l'examen des projets, les banques de développement ont pris en compte tous ceux dont le nom contenait le mot « tourisme », bien que d'autres projets qu'elles financent puissent avoir un rapport direct ou indirect avec l'appui au développement du tourisme.

IV. Le tourisme et les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays africains

A. Pays les moins avancés

27. Le tourisme a été désigné comme un secteur prioritaire de développement, en particulier compte tenu de ses liens avec l'élimination de la pauvreté dans 90 % des pays les moins avancés. Le tourisme est l'un des trois premiers produits d'exportation pour une majorité de pays en développement et le premier pour au moins 11 pays les moins avancés. De même, 29 des 48 pays les moins avancés ont désigné le tourisme comme un important secteur de croissance et de développement, le tourisme comptant parmi leurs trois principales sources de devises⁸. Les recettes tirées du tourisme international représentent jusqu'à 6 % des exportations et 56 % des exportations de services des pays les moins avancés¹⁰. Le tourisme est le principal contributeur de la sortie du Botswana, du Cap-Vert et des Maldives de la catégorie des pays les moins avancés¹¹. Le rôle du tourisme en tant que vecteur de transformation de l'économie, en particulier lorsqu'il est mis en œuvre de manière durable, a également été récemment reconnu par la Banque mondiale en ce qu'il a le potentiel de transformer les économies et les sociétés des pays d'Afrique subsaharienne.

B. Initiatives liées à l'écotourisme dans les pays les moins avancés

28. Reconnaissant l'impossibilité de réaliser l'objectif relatif à la conservation de la biodiversité fixé pour 2010, les parties à la Convention sur la diversité biologique sont convenues à Nagoya, au Japon, du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, y compris des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Les efforts de suivi déployés par les pays pour atteindre les objectifs mettent l'accent sur l'intégration de la préservation de la diversité biologique dans les plans stratégiques nationaux, ainsi que sur le rôle joué par le secteur du tourisme pour leur réalisation. En Gambie, la participation des communautés locales a été renforcée par la création de comités de gestion des sites dans toutes les zones protégées, tandis qu'au Myanmar et en Somalie, le tourisme a été intégré dans les plans nationaux ou bien des plans cadres en faveur du tourisme durable sont en cours d'élaboration. Dans des pays comme le Népal, le Rwanda et la République-Unie de Tanzanie, où le tourisme vert constitue une source essentielle de devises étrangères, le renforcement de la gestion et la participation des communautés sont essentiels. En 2011 et 2013/14, aucun cas de braconnage de rhinocéros n'a été recensé au Népal du fait de la stratégie multidimensionnelle mise en place, impliquant les dirigeants et les gardes des parcs et fondée sur le partage des recettes tirées du tourisme avec les parties prenantes locales se trouvant à proximité des réserves sauvages. De même, grâce à l'initiative rwandaise de partage des recettes avec les communautés locales, 5 % des recettes des parcs nationaux tirées du tourisme sont consacrées au financement d'activités socioéconomiques bénéficiant aux villages voisins. Le tourisme a ainsi été reconnu

¹⁰ OMT, *Faits saillants du tourisme*, 2014 (Madrid, 2014).

¹¹ OMT, *Un tourisme durable pour le développement*, (Madrid, 2013).

par les États Membres et d'autres entités comme un élément essentiel pour lier le développement économique, d'une part, et la réduction de la pauvreté et la préservation de la diversité biologique, d'autre part.

C. Petits États insulaires en développement

29. Dans les îles, le tourisme repose sur une diversité biologique unique et un patrimoine culturel riche, qui constituent d'importants atouts. L'OMT fait depuis toujours la promotion d'un tourisme durable dans les petits États insulaires en développement. En septembre 2013, lors de la Conférence sur le développement durable du tourisme dans les îles, organisée conjointement par l'OMT et le Gouvernement français, le tourisme a été cité comme étant l'un des principaux moteurs du développement durable. En outre, il a été reconnu que le tourisme et le développement durable devaient figurer en bonne place dans les programmes de développement des îles, notamment en raison de leur capacité d'appuyer les moyens de subsistance locaux, de réduire la pauvreté et d'œuvrer en faveur de la conservation de la biodiversité et du milieu marin. La Conférence s'est inspirée du rapport de l'OMT intitulé *Challenges and Opportunities for Tourism Development in Small Island Developing States*, présenté lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et dont les conclusions serviront de contribution à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement qui se tiendra en septembre 2014 au Samoa.

30. Le développement du tourisme a contribué pour beaucoup à la croissance et au développement durable de nombreux petits États insulaires en développement, comme le prouve la sortie du Cap-Vert, des Maldives et du Samoa de la liste des pays les moins avancés. Le tourisme participe pour beaucoup au développement des petits États insulaires, sa contribution totale étant passée en 2011 de 35 % à 53 % du produit intérieur brut (PIB) des pays insulaires du Pacifique qui connaissent de fortes entrées de touristes, tels que les Îles Cook, les Fidji, le Samoa et Vanuatu¹². Pour ces pays, les chiffres devraient continuer d'augmenter, de 45 à 60 % d'ici à 2020, si les investissements du secteur privé et l'investissement public dans les technologies de l'environnement se poursuivent. Toutefois, la forte dépendance à l'égard du secteur du tourisme doit aller de pair avec des mesures pour en améliorer la résilience, les petits États insulaires en développement étant souvent exposés à des catastrophes naturelles, qui ont des répercussions sur le tourisme.

D. Initiatives ayant trait à l'écotourisme dans les petits États insulaires en développement

31. Les participants à l'initiative « Défi Caraïbes » appuient la mise en œuvre du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et les objectifs de la Convention sur la diversité biologique, tels qu'ils ont été convenus par les parties, et s'engagent à créer des zones maritimes protégées sur au moins 20 % de leur littoral et des zones voisines des leurs d'ici à 2020. Neuf pays et

¹² World Travel and Tourism Council, série 2012 Travel and Tourism Economic Impact (Londres, 2012).

territoires insulaires des Caraïbes¹³ ont signé la Déclaration des dirigeants sur les ressources marines et côtières de l'initiative Défi Caraïbes¹⁴, auxquels viennent s'ajouter 15 entreprises qui ont signé un accord entre entreprises, par lequel leurs dirigeants se sont officiellement engagés à collaborer pour accélérer et renforcer les mesures prises pour préserver le milieu marin et côtier de la région. Dans la Déclaration, les responsables politiques ont reconnu que les importantes ressources marines et côtières constituaient une source essentielle de revenus, de moyens de subsistance, de sécurité alimentaire, de protection du littoral, de prestations sociales et globalement de prospérité économique pour les peuples des Caraïbes, et approuvé les critères de conservation énumérés dans la Convention sur la diversité biologique. La deuxième phase de l'initiative Défi Caraïbes, qui a été lancée à l'occasion du Sommet des dirigeants politiques et des dirigeants d'entreprise caribéens tenu en mai 2013 aux îles Vierges britanniques, a permis d'obtenir des engagements de financement d'un montant de 75 millions de dollars destinés à la préservation de la biodiversité marine grâce à la création de nouvelles zones marines protégées prenant en compte le problème de la pollution marine, la remise en état des sites, le tourisme durable, la viabilité des pêches et des stratégies d'adaptation respectueuses des écosystèmes et de l'amélioration de l'application de pratiques commerciales plus durables.

32. Au titre du dixième Fonds européen de développement, l'Union européenne finance le Programme de renforcement des capacités touristiques de la région du Pacifique, qui constitue un élément essentiel du projet global de renforcement de l'intégration économique du Pacifique par le commerce. L'Organisation du tourisme du Pacifique Sud est l'agent d'exécution du Programme, dont l'objectif est d'améliorer l'intégration économique des pays d'Afrique et des Caraïbes de la région Pacifique et des pays du Pacifique grâce au renforcement des systèmes nationaux et des cadres institutionnels en vue d'accroître les capacités commerciales, la compétitivité du secteur privé et l'accès aux marchés internationaux dans le secteur du tourisme¹⁵. Le Programme s'inspire de l'objectif 1 des objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir la réduction de la pauvreté, et du premier pilier du Plan pour le Pacifique, à savoir le renforcement de la croissance économique, et il satisfait directement aux exigences formulées dans la Déclaration de Vava'u du Pacifique adoptée par les dirigeants des pays d'Afrique et des Caraïbes de la région Pacifique et des pays du Pacifique, dans laquelle ils ont lancé un appel en faveur d'un appui accru au secteur du tourisme aux fins de la réalisation du développement durable.

33. Le rapport de synthèse de l'étude exploratoire sur l'économie verte à la Barbade (Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Université des Antilles occidentales, et Barbade, 2012) propose une feuille de route concrète aux décideurs et aux entreprises pour les aider à rendre le tourisme, l'agriculture, la

¹³ Bahamas, Grenade, îles Vierges britanniques, Jamaïque, Porto Rico, République dominicaine, Saint Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines.

¹⁴ Déclaration des dirigeants politiques au Sommet des responsables politiques et des chefs d'entreprise de l'initiative Défi Caraïbes, îles Vierges britanniques, 17 et 18 mai 2013, consultable à l'adresse suivante : www.cbd.int/cooperation/cci/doc/leaders-declaration-en.pdf

¹⁵ Organisation du tourisme du Pacifique Sud, « Pacific Regional Tourism Capacity-Building Programme: inception report and first workplan », 1^{er} mars 2012, consultable à l'adresse suivante : www.forumsec.org/resources/uploads/attachments/documents/EDF10_201_PRTCBP_Inception_Report_1st_WP.pdf

pêche, les transports et les bâtiments plus verts et servir d'étude de cas de référence et de modèle pour les Caraïbes. Le rapport a porté sur l'analyse de cinq secteurs clefs de l'économie, tels que le tourisme, ainsi que quatre questions intersectorielles – l'eau, les déchets, l'énergie et les terres. Pour le secteur du tourisme, les principales recommandations ont porté sur l'adoption et la promotion de nouvelles politiques visant à assurer l'efficacité énergétique et l'économie de ressources pour les hôtels, ainsi que la création de nouveaux sites de patrimoine et de tourisme vert. L'actuel modèle d'économie verte de la Barbade est diffusé au niveau régional, lors de manifestations telles que la première réunion du Groupe caribéen d'apprentissage de l'économie verte par l'action, qui s'est tenue à Sainte-Lucie en mai 2013, ou la première Conférence des Caraïbes sur l'économie verte, tenue également à Sainte-Lucie. L'Initiative pour une économie verte dans les Caraïbes et l'Institut des ressources naturelles des Caraïbes utilisent également les cadres stratégiques relatifs à l'économie verte de la Barbade et le Programme de la Barbade en faveur d'une économie verte comme études de cas régionales de référence.

E. Pays africains

34. De nombreux pays africains ont choisi d'intégrer le tourisme à leurs stratégies de développement économique. L'apport de ce secteur varie considérablement d'une région à l'autre, voire à l'intérieur d'une même région, le tourisme étant particulièrement bien développé dans certaines zones de l'Afrique du Sud-Est et de l'Est, dans certaines zones d'Afrique du Nord et dans les états insulaires de l'océan Indien. La fréquentation touristique en Afrique subsaharienne a augmenté de manière considérable au cours des deux dernières décennies, le nombre d'arrivées de touristes internationaux étant passé d'à peine 6,7 millions en 1990 à 33,1 millions en 2011¹⁶. En 2013, le tourisme a participé à hauteur de 36,6 milliards de dollars au PIB et il devrait connaître une augmentation de 4,7 % en 2014 puis de 5,1 % par an de 2014 à 2024 pour finalement atteindre 63,0 milliards¹⁷. Le tourisme en Afrique a un énorme potentiel de croissance, notamment du fait du patrimoine naturel et culturel du continent, et son rôle moteur pour le développement économique a été récemment reconnu.

35. Des contraintes de nature diverse ralentissent le développement du tourisme dans certains États africains, qui se trouvent par ailleurs en concurrence avec d'autres destinations, attractions culturelles et complexes touristiques internationaux renommés. Certains marchés africains rencontrent des difficultés supplémentaires, telles que risques liés à la sécurité, les politiques de visas restrictives ou la mauvaise qualité des infrastructures, en particulier dans le secteur du transport aérien, le coût des billets, la fréquence des vols et les destinations proposées par les compagnies aériennes limitant la concurrence. Par ailleurs, selon un document de travail de 2014 de l'OMT consacré à la valeur économique du tourisme d'observation de la faune, ce secteur est menacé en Afrique par le braconnage, qui figure parmi les grands obstacles au développement du tourisme dans la région en ce qu'il se traduit notamment par une perte de la biodiversité et une menace contre la sécurité qui pèse sur l'image des destinations africaines au plan international. Bien que le tourisme

¹⁶ OMT, *Faits saillants du tourisme*, 2012 (Madrid, 2012).

¹⁷ World Travel and Tourism Council, *Travel and Tourism Economic Impact 2014: Sub-Saharan Africa* (Londres, 2014).

durable soit intégré plus largement au commerce et aux politiques commerciales en Afrique, il faut renforcer l'appui politique, tout comme la coordination intersectorielle entre les parties prenantes et l'application des normes et réglementations.

F. Initiatives utiles à l'écotourisme en Afrique

36. La Banque mondiale considère que le tourisme est une priorité pour l'Afrique, comme elle l'a souligné dans son rapport de 2013 intitulé « Tourism in Africa : harnessing tourism for growth and improved livelihoods ». Le rapport explique que l'intensification du tourisme dans les pays possédant un secteur touristique déjà bien établi passe par la planification, la mise en place d'infrastructures, la promotion et le financement, tandis que l'exploitation du succès passe par la diversification, le renforcement des ressources humaines et le suivi attentif des incidences sociales et environnementales. Ces propositions s'appuient sur le Plan d'action pour le tourisme du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (2010-2015), dans lequel le tourisme est cité comme le secteur ayant le plus fort potentiel de participer au renouveau économique du continent, notamment par la diversification des économies africaines et la production de recettes en devises.

37. Du milieu de 2009 au milieu de 2014, le projet COAST d'actions concertées en faveur du développement durable a été mis en œuvre dans neuf pays africains (Cameroun, Gambie, Ghana, Kenya, Mozambique, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Sénégal et Seychelles). Il était financé par le Fonds pour l'environnement mondial, et comptait le PNUE comme agent de réalisation, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) comme agent d'exécution, et l'OMT comme organisme associé. Le projet comprenait des modules portant sur l'écotourisme et sur la gouvernance et la gestion du tourisme durable, coordonnés par l'OMT, et des modules portant sur les systèmes de gestion de l'environnement, la gestion des loisirs dans les sites de récif et en mer, et sur la gestion des connaissances, coordonnés par l'ONUDI. Pour le module consacré à l'écotourisme, l'OMT a réalisé une étude des meilleures pratiques, organisé des séminaires de renforcement des capacités pour les principaux acteurs du projet, présenté la méthode consistant à s'appuyer sur le tourisme durable pour lutter contre la pauvreté, animé des séminaires sur le tourisme et la biodiversité en Gambie, au Ghana et en République-Unie de Tanzanie, aidé les pays participant à analyser la chaîne de valorisation touristique sur certains sites choisis, et travaillé avec des partenaires locaux afin d'élaborer et de mettre en œuvre des projets d'écotourisme au Cameroun, en Gambie, au Ghana, au Kenya, au Mozambique, au Nigéria et en République-Unie de Tanzanie. Dans le cadre du module consacré à la gouvernance et à la gestion du tourisme durable, l'OMT a réalisé des études de terrain dans chacun des pays participants afin de disposer de données nécessaires à l'élaboration de plans d'action détaillés aux niveaux national et local, et publié un rapport mondial intitulé « *Sustainable Tourism Governance and Management in Coastal Areas of Africa* » qui recense les principales difficultés et les différentes approches du tourisme côtier en Afrique présentant un intérêt général. Il s'appuie sur la publication de l'OMT et du PNUE intitulée *Making Tourism More Sustainable: A Guide for Policymakers* (2005), qui contient des directives concernant les structures de gouvernance, les objectifs en matière de viabilité et les outils de gestion adaptés à tous les types de destinations.

V. Promotion de l'écotourisme aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement

Constataions globales des enquêtes réalisées auprès des États Membres

38. Les résultats de l'enquête de 2014 ont notamment montré qu'un nombre croissant d'États Membres intégraient le développement durable, dont l'écotourisme, à leurs cadres et stratégies existants : 79 % des pays ont indiqué qu'ils avaient renforcé les cadres relatifs à la protection de l'environnement et au patrimoine naturel et culturel, tandis que quatre ont indiqué qu'ils avaient élaboré de nouveaux cadres ou modifié des stratégies et programmes existants et que ces modifications avaient des incidences directes sur le plan local et pour les dirigeants de petites entreprises touristiques avec l'objectif d'assurer le développement durable du tourisme. Depuis le dernier rapport à l'Assemblée générale de 2012, l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Égypte, l'Inde, la Malaisie, Maurice, le Mexique et le Viet Nam ont lancé de nouvelles stratégies nationales ou régionales de développement du tourisme ou révisé les cadres existants afin de renforcer la viabilité du tourisme tout en s'adaptant à l'évolution des conditions économiques, socioculturelles et environnementales mondiales.

39. Pour 85 % des pays ayant répondu à l'étude, le développement du tourisme est soumis à la législation nationale, raison pour laquelle les projets sont soumis à la réalisation d'études ou d'évaluations d'impact sur l'environnement, à des consultations publiques et à l'octroi de licences spécifiques. Plusieurs pays, dont l'Australie, l'Espagne, le Honduras, le Nicaragua, le Paraguay et la République dominicaine, réalisent des évaluations d'impact sur l'environnement dans le cadre de leur législation nationale relative à l'environnement. Au Maroc, la protection de l'environnement a été renforcée en étant intégrée à la Charte nationale pour l'environnement et le développement durable. Dans d'autres pays, les évaluations d'impact sur l'environnement telles que l'impact des changements climatiques sur le tourisme (Autriche), les évolutions de la consommation (Croatie) et la recherche de marchés nationaux (Colombie), sont réalisées par les autorités nationales.

40. Outre l'intégration du développement durable aux lois et stratégies nationales, une majorité de pays ont mis en avant des initiatives qui visent à accroître la participation des communautés autochtones et locales et des femmes. Par exemple, la République démocratique du Congo verse 5 % des recettes tirées de l'écotourisme aux communautés locales, notamment aux femmes qui participent aux activités créatrices de revenus. Au Burkina Faso, l'autonomie économique est une priorité, des femmes bénéficiant d'un appui financier et technique pour les aider à gérer des projets relatifs à l'écotourisme, comme à Tambili, à Bazoulé et à Tambaga. En République dominicaine, le Programme bancaire de solidarité pour les dirigeants d'entreprises vient en aide aux femmes qui possèdent les connaissances ou l'expérience nécessaires pour ouvrir de nouvelles entreprises. Le partenariat bancaire a créé un fonds de garantie qui aide les dirigeantes de microentreprises à obtenir un crédit pour développer leurs activités. En Bosnie-Herzégovine, le Gouvernement a lancé un programme en faveur des femmes comme moteurs du développement du tourisme rural, qui prévoit d'apprendre aux femmes des zones rurales comment lancer et diriger leur propre entreprise. Le Bureau nicaraguayen du tourisme a mis en œuvre une stratégie soucieuse de la problématique hommes-

femmes dans le secteur du tourisme pour 2013-2018, qui participe directement à la réduction des inégalités entre les sexes dans le secteur. La Tunisie a lancé un projet qui vise à contribuer à la préservation de la biodiversité du désert et à la viabilité des zones arides dans les trois parcs nationaux grâce à une nouvelle stratégie de gestion des zones protégées qui intègre le développement de l'écotourisme et la participation des communautés.

41. L'un des principaux problèmes se posant à la promotion du tourisme durable aux fins de l'éradication de la pauvreté et de la protection de l'environnement et signalé à plusieurs reprises par les États Membres reste l'accès des petites et moyennes entreprises au capital financier. Parmi les pays qui ont répondu à l'étude, le Burkina Faso et la République démocratique du Congo ont expliqué rencontrer des difficultés dans la mise en œuvre des politiques, la prise en compte du tourisme dès les premières étapes de la planification, la réalisation d'évaluations, l'accès au capital financier, l'autonomisation des femmes dans le tourisme, et l'accroissement de la participation des communautés indigènes et locales du fait du manque de professionnels qualifiés et de capital financier. Pour Andorre, le Guatemala, l'Iran (République islamique d'), le Paraguay, la République tchèque et la Slovénie, les principaux problèmes rencontrés dans l'exécution de politiques relatives à l'écotourisme au plan national ou régional comprenaient la mobilisation des ressources financières, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, et le manque de personnel qualifié. Le Maroc a cité la nécessité de renforcer la gouvernance locale et d'autonomiser les acteurs locaux dès les premières étapes de la planification et du développement de sorte que les stratégies nationales de tourisme soient entièrement intégrées au développement.

42. Dans sa résolution 67/223, l'Assemblée générale a encouragé la fourniture d'une assistance technique pour renforcer les cadres législatifs ou politiques concernant l'écotourisme et les mettre en œuvre. Certains des pays ayant répondu à l'enquête qui fournissent une aide au développement, dont l'Allemagne, l'Autriche et l'Australie, ont expliqué que les programmes destinés aux pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique centrale et d'Europe de l'Est, portaient sur la promotion du développement durable aux fins d'éradiquer la pauvreté et de protéger l'environnement. Par exemple, les projets allemands (mis en œuvre par l'intermédiaire de l'organisme Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit) prévoient d'aider la République démocratique lao à élaborer une stratégie touristique pour les zones protégées de Hin Nam No; de promouvoir la gestion locale de l'écotourisme dans la nouvelle zone protégée de Tsinjoriake à Madagascar; et d'aider l'Angola, le Botswana, la Namibie et le Zimbabwe à développer le tourisme et à promouvoir le parc naturel transfrontière du Kavango-Zambezi. Les gouvernements japonais et colombien collaborent dans le cadre de l'initiative « Un village, un produit » afin d'améliorer les conditions de vie et d'impliquer les communautés locales. Cette initiative, qui existe au plan mondial, insiste sur l'origine locale, la gestion autonome et le développement des ressources humaines par le recensement des produits locaux afin de redynamiser les municipalités, et elle s'appuie sur l'écotourisme et l'agritourisme. En Colombie, 12 projets de ce type font l'objet de partenariats et d'actions concertées. La Bosnie-Herzégovine, le Burkina Faso et la Colombie ont expliqué que le premier de leurs besoins en matière d'assistance concernait le renforcement des compétences touristiques, la production de documents informatifs et l'élaboration de directives concernant le tourisme durable.

43. Pour les États Membres, l'appui à la coopération entre les pays et au niveau sous-régional pourrait être un moyen de promouvoir l'écotourisme et de favoriser ainsi la croissance économique, réduire les inégalités et proposer un moyen alternatif de subsistance. Certains pays, dont le Cameroun, la Croatie, El Salvador, le Guatemala et la République dominicaine, participent à des initiatives de coopération entre pays, sous-régionales et internationales pour promouvoir la protection de la faune sauvage, notamment grâce à des projets de biosphères ou de parcs transfrontières. Un nombre considérable de pays coopèrent afin de préserver leur patrimoine naturel et culturel. Par exemple, au Honduras, l'Institut du tourisme travaille en étroite collaboration avec l'Institut d'anthropologie et d'histoire sur des projets de restauration du patrimoine, tels que le fort de San Fernando de Omoa, créant de nouvelles attractions touristiques qui complètent le circuit existant dans la région tout en participant à la protection de l'habitat sur le site. La coopération entre les pays et au niveau sous-régional permet également de faire connaître les meilleures pratiques grâce à des ateliers régionaux et sous-régionaux sur les bonnes pratiques environnementales, dont l'écotourisme. Par ailleurs, plusieurs pays ont expliqué qu'ils participaient à des réunions, échanges ou conférences régionaux et internationaux. Par exemple, le Brunei Darussalam a indiqué que le programme « Un village, un produit » permettait aux villages de mieux se faire connaître et créait des emplois grâce à l'exposition Made in Brunei Expo et à la Foire-exposition de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, qui présentaient des produits locaux tels que l'artisanat traditionnel, la broderie et la cuisine.

44. Une majorité des pays ayant répondu à l'étude ont fourni des informations sur les initiatives et projets les plus importants mis en place depuis 2012, 69 % d'entre eux affirmant que leurs meilleures pratiques avaient une influence sur le développement dans d'autres régions ou sur d'autres sites. Au Burkina Faso, par exemple, le renforcement des capacités et le développement de nouveaux produits touristiques à Logobou et à Tambaga ont eu des répercussions sur les localités voisines possédant un capital naturel identique et qui souhaitent désormais lancer des activités touristiques axées sur leurs propres ressources naturelles. Depuis 2012, la République tchèque a créé plus de 1 000 kilomètres de pistes cyclables – la piste « EuroVelo » – qui respectent les directives concernant le développement durable, comme la surveillance de points spécifiques grâce à des compteurs automatiques. Par ailleurs, des petites et moyennes entreprises s'installent le long des quatre nouveaux itinéraires « EuroVelo », ce qui participe au développement régional. En Turquie, le Projet de développement touristique de l'Anatolie orientale, mis en place par le Ministère de la culture et du tourisme en partenariat avec le PNUD, s'emploie à éradiquer la pauvreté dans la Vallée de la Coruh en en faisant une nouvelle destination touristique grâce à des campagnes d'information, à des stages pour les parties prenantes locales, au renforcement des partenariats locaux et à la création d'événements tels que le Festival d'ornithologie. Des initiatives d'écotourisme coopératif de ce type montrent comment l'intégration du développement durable au secteur du tourisme peut participer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

45. Investir dans l'innovation, l'efficacité énergétique et les ressources renouvelables ainsi qu'accorder une valeur économique aux ressources sont vraisemblablement des stratégies essentielles pour assurer la durabilité du secteur du tourisme. Certains pays intègrent des initiatives vertes à leurs cadres stratégiques nationaux. La Grèce a indiqué que son projet de tourisme vert était un choix

stratégique favorisant l'adoption de technologies vertes et de mesures incitant les économies en énergie et en eau pour tous les types de logement. En Bulgarie, la nouvelle stratégie nationale pour le développement du tourisme durable (2014-2030) vise à renforcer la concurrence et l'efficacité du secteur touristique, notamment par la mise en œuvre de mesures et de normes en matière de rendement énergétique. Il s'agit en particulier d'intensifier l'utilisation de systèmes innovants, d'échanger le savoir-faire et les bonnes pratiques en matière de gestion énergétique et d'écogestion, de réduire la consommation d'énergie et de mettre en place des systèmes et des normes de gestion de l'environnement. En Autriche, les principales constatations d'une étude intitulée « Changements climatiques et tourisme en Autriche en 2030 », réalisée à l'initiative du Ministère fédéral des sciences, de la recherche et de l'économie, ont été résumées dans des documents sectoriels distribués à 1 600 villes touristiques ainsi qu'aux prestataires de services. La Colombie, le Honduras, la République démocratique du Congo et la Slovénie ont demandé que les systèmes novateurs efficaces destinés à réduire au minimum l'impact environnemental et socioculturel du tourisme soient plus largement diffusés, échangés et transférés.

VI. Conclusions et recommandations

46. De nombreuses instances, telles que le G20 et l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, ont reconnu le rôle important du tourisme durable pour le développement. Aux paragraphes 130 et 131 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les chefs d'État et de gouvernement ont notamment encouragé la promotion de l'investissement dans le tourisme durable, y compris l'écotourisme et le tourisme culturel.

47. Grâce aux efforts entrepris pour promouvoir l'écotourisme, celui-ci est désormais intégré aux politiques et aux priorités nationales. Les États et les organisations internationales chargées du développement reconnaissent de plus en plus l'importance de la coopération dans le secteur de l'écotourisme comme moyen d'assurer la croissance économique, de réduire les inégalités et d'améliorer les conditions de vie dans les pays en développement. Une majorité de pays participent à des initiatives de coopération et certains États ont émis le souhait que les institutions régionales et internationales accordent en priorité un appui suffisant, tant financier que technique, aux programmes et aux projets concernant l'écotourisme. Ainsi, l'Assemblée générale souhaitera peut-être :

a) Recommander que les États Membres examinent leurs cadres et politiques actuels relatifs au tourisme et s'assurent que la promotion du tourisme durable aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement est suffisante;

b) Encourager les gouvernements, les organisations internationales et le secteur du tourisme à continuer d'évaluer et de suivre les incidences environnementales du tourisme tout en procédant à une évaluation de l'efficacité des diverses formes de tourisme s'agissant de réduire la pauvreté, protéger l'environnement et promouvoir le développement durable;

c) Inviter les gouvernements et les parties prenantes compétentes à envisager d'utiliser le tourisme pour engager le dialogue avec les communautés

autochtones et locales afin de préserver leurs connaissances et leur savoir-faire, ce qui pourrait conduire à la conception de stratégies touristiques novatrices favorables au développement durable;

d) Encourager les gouvernements, les organisations internationales et le secteur du tourisme à intensifier les initiatives visant à mesurer le rôle du tourisme durable afin de pouvoir prendre plus de décisions basées sur des faits, en particulier dans le cadre d'autres activités économiques;

e) Inviter les gouvernements et les parties prenantes intéressées par la création d'un modèle national à rejoindre le cadre de l'Observatoire mondial durable du tourisme de l'OMT visant à améliorer le développement durable, à mettre en commun les meilleures pratiques et à surveiller l'impact du tourisme durable dans la lutte contre la pauvreté et la durabilité de l'environnement;

f) Encourager les parties prenantes compétentes à fournir davantage de données factuelles sur la manière dont les femmes participent à la planification et aux décisions concernant le développement du tourisme;

g) Inviter les gouvernements et les parties prenantes compétentes à appuyer les initiatives locales et régionales de préservation de l'environnement, y compris les activités de lutte contre le braconnage. L'appui à la préservation de la biodiversité peut être accru grâce à la diffusion d'informations et à la réalisation de campagnes de sensibilisation à destination des parties prenantes concernées, dont les touristes et les autorités nationales en charge du tourisme et des zones protégées;

h) Inviter les gouvernements, les organismes internationaux et les autres organisations compétentes à identifier et à soutenir les meilleures pratiques concernant la mise en œuvre de directives pertinentes dans le secteur du tourisme et à appliquer et à diffuser le plus largement possible les directives existantes, notamment par :

i) L'appui à des modèles de bonnes pratiques pour les entreprises locales qui favorisent le développement de l'écotourisme comme moyen de réduire la pauvreté et de préserver l'environnement;

ii) L'élaboration de modèles régionaux, tels que la création de parcs transfrontières, de zones marines et de couloirs protégés, qui favorisent la gestion environnementale et sociale collaborative;

iii) L'application des principes énoncés dans l'initiative « Tourisme durable – élimination de la pauvreté » de l'OMT et le Code mondial d'éthique du tourisme;

i) Encourager les gouvernements, l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées des Nations Unies à appuyer la coordination et l'harmonisation des cadres régionaux ou internationaux de développement de l'écotourisme afin d'aider les pays à promouvoir un écotourisme qui participe activement à la lutte contre la pauvreté et à la protection de l'environnement;

j) Encourager les gouvernements, le secteur du tourisme et les organisations compétentes à adopter des politiques et des pratiques visant à promouvoir la pleine participation et la contribution des communautés locales

et autochtones, en plus de l'autonomisation des femmes, au développement du tourisme et aux activités correspondantes;

k) Inviter les institutions spécialisées compétentes, les organismes des Nations Unies, les autres organisations et les institutions financières multilatérales à fournir une assistance technique aux gouvernements pour les aider, selon que de besoin, à :

i) Renforcer les cadres législatifs et politiques et leur mise en œuvre dans le contexte du tourisme, y compris la diffusion des connaissances relatives à l'écotourisme aux organisations régionales et nationales afin de les sensibiliser;

ii) Identifier les besoins et les possibilités d'interventions destinées à améliorer la part du tourisme dans la réduction de la pauvreté, l'obtention de plus de bénéfices tirés du tourisme au plan local étant l'une des options de développement économique les plus viables et les plus durables;

iii) Faciliter la compréhension et le recensement des priorités et des actions à entreprendre dans le domaine du développement à long terme du tourisme et de l'écotourisme;

iv) Renforcer les capacités, en particulier grâce à des ateliers consacrés à la commercialisation et au positionnement des produits pour les communautés, les organisations locales et les petites et moyennes entreprises;

v) Concevoir et élaborer des produits d'écotourisme qui permettent d'accéder aux marchés et peuvent être proposés comme produits complémentaires au niveau régional;

vi) Élaborer des supports d'information qui portent sur l'autonomisation des femmes et la culture des jeunes;

l) Inviter l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et les parties prenantes compétentes à augmenter le financement de technologies novatrices, en particulier la technologie verte, ainsi qu'à intensifier leur transfert, leur application et leur diffusion au secteur du tourisme afin de rendre les pays de destination plus compétitifs tout en renforçant la protection de l'environnement, et d'accroître les possibilités d'emploi ou de diversification des moyens de subsistance.

Annexe

Étude de l'Organisation mondiale du tourisme sur la mise en œuvre de la résolution 67/223 relative à la promotion de l'écotourisme aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement

Liste des pays ayant répondu (au 30 juin 2014)

1. Andorre
2. Allemagne
3. Australie^a
4. Autriche^a
5. Bosnie-Herzégovine^a
6. Brunéi Darussalam^a
7. Bulgarie
8. Burkina Faso^a
9. Cameroun
10. Colombie^a
11. Costa Rica
12. Croatie^a
13. El Salvador
14. Espagne^a
15. Grèce
16. Guatemala
17. Honduras
18. Iran (République islamique d')^a
19. Lituanie
20. Maroc
21. Nicaragua^a
22. Panama
23. Paraguay
24. République démocratique du Congo
25. République dominicaine^a
26. République tchèque
27. Slovénie^a
28. Sri Lanka^a
29. Tunisie
30. Turquie^a

^a A également répondu à l'enquête réalisée en 2012.